

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1237

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 29, après la première occurrence du mot « préalable », insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.